

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA

GUADELOUPE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 07 janvier 2026
Première convocation : 31 décembre 2025
Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS 2026-01-05/1 : Approbation du plan d'urgence « Lutte contre les
déperditions d'eau » sur les communes de Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau – Principes
techniques et plan de financement**

L'an deux-mille vingt-six, le sept janvier à quinze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)		X	
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)	X		
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)	X		
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
8	M. Henri YACOU (Délégué)		X	
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)		X	Monsieur E. LATCHOUMANIN
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)		X	
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)	X		
16	M. Edouard DELTA (Délégué)		X	
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	Monsieur le Président F. LOUISY
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance représenté par M. Daniel MARIANNE	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Eric LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2023-04-19/2 portant approbation du contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG 2023-2025 ;
- VU l'avenant n°3 au contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG ;
- VU les crédits inscrits au Budget du SMGEAG.

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Dans la prolongation de la signature de l'avenant n°3 au contrat COROM, et afin de prouver la capacité du SMGEAG à rétablir le service de l'eau grâce à une exploitation cohérente et des investissements ciblés, et ainsi regagner la confiance de la population, Monsieur le Président propose d'organiser un « plan d'urgence eau » sur les communes de Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau.

En effet, ces communes, situées à l'amont du feeder Belle-Eau–Cadeau, concentrent à elles seules :

- **Environ 11 %** des fuites à l'échelle de la Guadeloupe ;
- **33 %** des fuites sur les zones alimentées par le feeder ;
- Pour seulement **7 % du linéaire total de canalisations (hors feeder)**.

Agir sur ces deux communes permettrait :

- De tester et mettre en œuvre une organisation plus efficace de l'exploitation ;
- D'agir en amont pour les communes situées en aval du feeder, notamment les communes de la Grande-Terre.

Cinq actions structurantes seront ainsi mises en œuvre sur ces deux communes, avec pour objectif l'obtention de premiers résultats au cours de l'année 2026. Elles se décomposent ainsi :

1. Stabilisation des pressions dans le réseau (réhabilitation de stabilisateurs de pression amont/aval ou création de nouveaux ouvrages) pour limiter les surpressions, réduire les débits de fuites et garantir une distribution homogène,
2. Recherche active (dont fuites non visibles) et réparation des fuites, pour réduire de façon significative les pertes réelles d'eau et améliorer le rendement global du réseau,
3. Réalisation de travaux hydrauliques ciblés pour sécuriser la production/distribution et améliorer le rendement global du réseau,

4. Mise en place d'une supervision/ télégestion moderne du réseau pour permettre une détection rapide des anomalies et un pilotage efficient, et mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation,
5. Renouvellement des compteurs abonnés usagés, pour réduire le nombre de branchements illicites, fiabiliser la relève et améliorer la facturation.

Présentation des opérations du plan d'urgence à Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau (avec financement du Conseil Départemental à hauteur de 6 M€ pour soutenir les opérations contre les fuites du plan d'urgence).

Le tableau en page suivante liste les opérations par action ainsi que leur montant. En fonction de l'avancée opérationnelle du plan d'urgence, de nouvelles opérations de travaux pourront venir compléter celui-ci.

Tableau 1 - Opérations du plan d'urgence LCDE TR-CBE 2026

Actions	Opérations plan d'urgence Eau	Montant total travaux €HT	Montant travaux Trois-Rivières €HT	Montant travaux Capesterre €HT
1	Stabilisation des pressions	1 600 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
2	Recherche et réparation de fuites	2 730 000,00 €	1 000 000,00 €	1 730 000,00 €
2	Renouvellement de branchements fuyards	3 270 000,00 €	1 450 000,00 €	1 820 000,00 €
3	Pose conduite adduction réservoir Gommier depuis l'Ermitage_TR	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	
3	Renforcement réseau secteur Grande-Anse amont TR	800 000,00 €	800 000,00 €	
3	Réhabilitation captage Tête Canal_TR	200 000,00 €	200 000,00 €	
3	Remise à niveau UPEP Tête canal_TR	100 000,00 €	100 000,00 €	
3	Renouvellement canalisations centre Bourg CBE	6 310 000,00 €		6 310 000,00 €
3	Renouvellement canalisations centre Bourg et secteur Ilet-Pérou CBE	5 656 000,00 €		5 656 000,00 €
3	Renouvellement canalisations secteurs Marquisat et Nouveau Marquisat CBE	3 141 000,00 €		3 141 000,00 €
3	Renouvellement réseau chemin de Galbas_ TR	720 000,00 €	720 000,00 €	
3	Alimentation lotissement aéroport Grand Café par surpresseur Belair_CBE	250 000,00 €		250 000,00 €
3	Réhabilitation captages Belle Eau Cadeau _CBE	500 000,00 €		500 000,00 €
3	Interconnexion ZD Berlette-Virapin à ZD Marquisat allée Dumanoir_CBE	650 000,00 €		650 000,00 €
3	Réhabilitation UPEP Digue_CBE	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
4	Mise à niveau de la télégestion/supervision	680 000,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €

4	Pose de nouveaux compteurs de sectorisation	540 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €
5	Plan renouvellement compteurs	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
5	Régularisation branchements illicites	2 250 000,00 €	1 000 000,00 €	1 250 000,00 €
Total		36 297 000,00 €	9 080 000,00 €	27 217 000,00 €

Plan de financement des opérations du plan d'urgence LCDE à Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau

Une partie des opérations de ce plan d'urgence repose sur des opérations d'investissement déjà financées et qui font l'objet de délibérations spécifiques. L'avenant n°3 du contrat COROM mobilise 8 500 000 € HT pour financer d'autres opérations complémentaires dans le cadre du plan d'urgence LCDE à Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau.

Le montant total des opérations du plan d'urgence à engager atteint 36 297 000,00 € HT, en intégrant le cofinancement de 6 000 000 € HT du Conseil Départemental pour les opérations contre les fuites.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des financements par opération :

Tableau 2 - Plan de financement du plan d'urgence LCDE

Financement €HT												
Actions	Opérations plan d'urgence Eau	Montant total travaux €HT	COROM 2025	OFB	DSIL	FEI	REGION	DEPARTEMENT	FEDER Eau	FEDER Numérique	Abonnés	Taux financement
1	Stabilisation des pressions	1 600 000,00 €		240 000,00 €	360 000,00 €		1 000 000,00 €					100%
2	Recherche et réparation de fuites	2 730 000,00 €						2 730 000,00 €				100%
2	Renouvellement de branchements fuyards	3 270 000,00 €						3 270 000,00 €				100%
3	Pose conduite adduction réservoir Gommier depuis l'Ermitage_TR	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €									100%
3	Renforcement réseau secteur Grande-Anse amont_TR	800 000,00 €	800 000,00 €									100%
3	Réhabilitation captage Tête Canal_TR	200 000,00 €	200 000,00 €									100%
3	Remise à niveau UPEP Tête Canal_TR	100 000,00 €	100 000,00 €									100%
3	Renouvellement canalisations centre Bourg_CBE	6 310 000,00 €		1 262 000,00 €					5 048 000,00 €			100%
3	Renouvellement canalisations centre Bourg et secteur Ilet-Pérou_CBE	5 656 000,00 €						4 189 629,63 €	1 466 370,37 €			100%
3	Renouvellement canalisations secteurs Marquisat et Nouveau Marquisat_CBE	3 141 000,00 €					628 200,00 €		2 512 800,00 €			100%
3	Renouvellement réseau chemin de Galbas_TR	720 000,00 €	720 000,00 €									100%
3	Alimentation lotissement aérodrome Grand Café par surpresseur Belair_CBE	250 000,00 €	250 000,00 €									100%
3	Réhabilitation captages BEC et création de 2 nouveaux captages_CBE	500 000,00 €	500 000,00 €									100%
3	Interconnexion ZD Berlette-Virapin à ZD Marquisat allée Dumanoir_CBE	650 000,00 €	650 000,00 €									100%
3	Réhabilitation UPEP Digue_CBE	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €									100%
4	Mise à niveau de la télégestion/supervision	680 000,00 €	340 000,00 €							340 000,00 €		100%
4	Pose de nouveaux compteurs de sectorisation	540 000,00 €	540 000,00 €									100%
5	Plan renouvellement compteurs	2 500 000,00 €				2 500 000,00 €						100%
5	Régularisation branchements illicites	2 250 000,00 €									2 250 000,00 €	100%
Total		36 297 000,00 €	8 500 000,00 €	1 502 000,00 €	360 000,00 €	2 500 000,00 €	1 628 200,00 €	10 189 629,63 €	9 027 170,37 €	340 000,00 €	2 250 000,00 €	100%
			23,4%	4,1%	1,0%	6,9%	4,5%	28,1%	24,9%	0,9%	6,2%	
			35,4%									

**Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 19		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

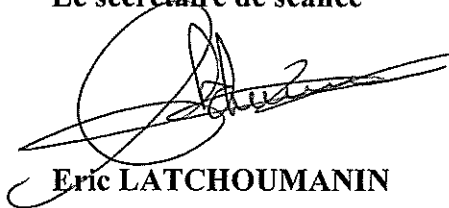
ARTICLE 1 : D'APPROUVER la réalisation des opérations du plan d'urgence « Lutte contre les Déperditions d'Eau sur les communes de Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau » ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement complémentaire mobilisant les 8 500 000 € de l'avenant 3 du contrat COROM, tel que décrit dans le tableau 2 ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter, négocier, et signer les conventions financières avec l'ensemble des partenaires, ainsi que tout document y afférant.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance


Eric LATCHOUMANIN



Le Président


Ferdy LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr